

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 8 juillet 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : M. Claude Caron.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Sonia Lemay, adjointe et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-07-102

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Jonatan Roux et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois de juin ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année en juin et décembre ;
7. **Rapport des comités ;**
8. **Administration ;**
 - 8.1 Acceptation du règlement d'emprunt de la Régie Intermunicipale d'incendie
 - 8.2 Mandat au comptable pour la reddition compte de la TECQ
 - 8.3 Avocat au dossier de M. Tremblay
 - 8.4 Résolution François L'Heureux suite à la voie de contournement
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Autorisation des travaux excédentaires du réseau pluvial
 - 9.2 Vérification des conduites par caméra et nettoyage des regards
10. **Sécurité publique ;**
11. **Voirie ;**
 - 11.1 TECQ 2019-2023 montant 659 672.00 \$
12. **Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Rencontre avec l'inspecteur
13. **Loisirs et culture ;**

13.1 Suggestion bouées pour les nageurs

14. Affaires diverses ;

14.1 Liste de la correspondance ;

14.2 VARIA

a) Fibre optique

b) Suivi constats d'infractions

c) Nettoyage de la borne sèche à L'Aunière

d) Schéma couverture incendie

15. Période de questions ;

16. Levée de la séance

2019-07-103 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 juin 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 3 118.80 \$

Salaire DG : 2 884.42 \$

DAS mensuelle : 3 777.79 \$

Bell Mobilité : 53.99 \$

Sogetel : 586.07 \$

Hydro Québec : 258.51 \$

2019-07-104 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de 130 706.80 \$ a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

COMPTES - CONSEIL du 8 juillet 2019

1	Promospect (location matériel) / Fête n.	<u><u>350.67</u></u>
2	Ministre des Finances (permis alcool) / Fête n.	<u><u>91.00</u></u>

3	Société Canadienne des postes (Bla Bla) / Fête n.	29.56
4	Épicerie du Coin (achats divers / mai)	57.03
5	Suzanne Crête (chambre d'hôtel / Congrès ADMQ)	449.84
6	Receveur Général du Canada (DAS)	1 116.82
7	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 660.97
8	Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	37.15
9	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
10	Promospect (location matériel) / Fête n.	350.68
11	Buffet Lise (méchoui) / Fête n.	3 177.62
12	Mario Fortin (chansonnier) / Fête n.	375.00
13	Visa Desjardins (divers achats)	102.93
14	Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	36.64
15	Société Canadienne des postes (lettre prioritaire)	14.48
16	Société St-Jean-Baptiste (matériel) / Fête n.	457.50
17	Chapiteau Victo S.E.N.C. (location) / Fête n.	1 723.33
18	André Picard (balade à chevaux) / Fête n.	560.50
19	Lysanne Prince (maquilleuse) / Fête n.	120.00
20	Eurofins Environex (mai)	67.84
21	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	258.51
22	Sogetel (juin)	300.64
23	André Henri, maire	900.00
24	Michel Prince, conseiller	369.80
25	Christine Marchand, conseillère	369.80
26	Laurent Garneau, conseiller	369.80
27	Claude Caron, conseiller	369.80
28	Jonatan Roux, conseiller	369.80
29	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
30	Bell Mobilité inc. (juin)	53.99
31	Buropro (juin)	553.36
32	La Capitale (juillet)	914.78
33	Épicerie du Coin (juin)	388.70
34	Entretien Général Lemay (juin)	2 007.00
35	Excavation Marquis Tardif inc. (juin)	2 747.73
36	Eurofins Environex (juin)	238.58
37	Gesterra (mai & juin)	9 918.51
38	Sogetel (juillet)	285.43
39	Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (juin)	244.90
40	9175-0828 Québec inc. / Coup de Pouce (terre noire)	500.00
41	Alain Lemay (excavation)	896.80

42	Botatera (paysagement)	4 747.01
43	Chauffage J.N.F. inc. (fournaise)	224.20
44	Fortin Sécurité Médic inc. (fournitures de sécurité)	38.48
45	Garage A. Taschereau inc. (essence)	32.00
46	Graphitek (livret Politique Familiale)	1 395.24
47	Jules Lehoux, Transport (voyages 0-3/4)	3 115.82
48	Ministre des Finances (droits barrage)	136.00
49	MRC d'Arthabaska (quote-part)	585.71
50	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	3 396.18
51	Somavrac C.C. inc. (calcium)	16 556.40
52	Ville de Disraëli (quote-part #3)	1 229.77
53	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	25 709.33
54	MRC d'Arthabaska (quote-part #4)	29 782.00
55	Total du salaire de la D.G. :	2 884.42
56	Total des salaires & déplacements :	6 637.39
	TOTAL :	130 706.80 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

2019-07-105

DÉPÔT DES DÉPENSES ET DES SOLDES DISPONIBLES AU 30 JUIN 2019

ATTENDU QUE chaque élu a reçu la liste des dépenses accumulées de janvier à juin 2019 ;

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les membres du Conseil acceptent le présent rapport des dépenses.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Christine Marchand fait mention du lancement de la politique familiale et de la municipalité amis des enfants. Le lancement officiel a eu lieu le 23 juin dernier et elle offre des livrets de la nouvelle politique aux personnes qui le désirent.

8. ADMINISTRATION

2019-07-106

8.1 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 9 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DES 3 MONTS

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte l'adoption du règlement d'emprunt de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, portant le numéro 9 et décrétant un emprunt de 150 000.00\$, pour l'acquisition du garage municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord et pour effectuer certains travaux de réparation.

2019-07-107

8.2 MANDAT AU COMPTABLE POUR EFFECTUER LA REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ

ATTENDU QU'immédiatement après que les travaux seront terminés sur le réseau pluvial dans une partie du village, il sera nécessaire de préparer la reddition de compte pour effectuer la réclamation au programme de la TECQ 2014-2018, dans le but d'obtenir le remboursement dans les plus brefs délais ;

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le mandat soit remis à M. Serge Leblanc comptable.

2019-07-108

8.3 AVOCAT AU DOSSIER DE M. TREMBLAY

ATTENDU QU'en atelier de travail les élus présents ont eu la possibilité d'obtenir une conversation téléphonique avec Me Sylvain Rochette de la Firme d'avocat Bélanger & Sauvé qui représente la compagnie d'assurance ;

ATTENDU QU'après cette conversation téléphonique, les membres du Conseil étaient en mesure de prendre une décision plus éclairée et de prendre position ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont été avisés que Me Toupin-Couture avait travaillé le dossier avec Me Pelletier lors de la parution devant le Juge Ouellet ;

ATTENDU QU'il est nécessaire que Me Toupin-Couture travaille conjointement avec Me François Barré ou Me Sylvain Rochette de chez Bélanger & Sauvé qui sont les représentants de la compagnie d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, appuyé par Christine Marchand et il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité continue avec le bureau CAIN LAMARRE tel qu'il a été décidé à la séance du 3 juin 2019 par la résolution portant le numéro 2019-06-089.

Ceci dans le but de finaliser les dossiers portant le numéro 450-17-004628-120 et le numéro 450-17-004629-128.

8.4 RÉSOLUTION FRANÇOIS L'HEUREUX : DROIT SUITE À LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT (CHEMIN DU LAC NICOLET)

ATTENDU QU'avant le 27 novembre 1993 Monsieur François L'Heureux était propriétaire d'un terrain connu comme étant la subdivision QUATRE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-4) du rang 11 au cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond ;

ATTENDU Qu'à cette époque la municipalité désirait obtenir dudit François L'Heureux la cession d'une partie dudit lot 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond pour fins d'établissement d'un chemin public municipal ;

ATTENDU QU'avant cette cession, l'immeuble 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham respectait intégralement le contenu des règlements de zonage et de lotissement numéros **78** et **79** quant à la superficie nécessaire à la construction de bâtiments ;

ATTENDU QUE la cession entraînant pour cet immeuble une diminution de la superficie totale sous le seuil nécessaire pour permettre la construction de bâtiments en conformité du règlement de zonage et de lotissement alors en vigueur ;

ATTENDU QUE les parties ont alors convenu que ledit François L'Heureux céderait une partie de son dit terrain conditionnellement à ce qu'il puisse construire un bâtiment sur la superficie de terrain restante ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues à cette époque pour consentir ce droit réel de construction à Monsieur François L'Heureux ou tout propriétaire subséquent du lot 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond ;

ATTENDU QU'avant le 27 novembre 1993 les lots 24-3 et 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham furent subdivisés en trois pour permettre la description de la parcelle de terre à céder et celles à conserver, soit respectivement la subdivision QUINZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-15), la subdivision QUATORZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-14) et la subdivision SEIZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-16) du rang 11 du cadastre de Ham ;

ATTENDU QU'en date du 27 novembre 1993 Monsieur François L'Heureux a effectivement cédé à la municipalité pour la somme de un dollar (1.00\$) la parcelle de terrain connue comme étant la subdivision QUINZE du lot VINGT-QUATRE (24-15) du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond ;

ATTENDU QUE la municipalité a omis involontairement à cette époque de concrétiser cette entente par l'adoption d'une résolution à cet effet ;

ATTENDU QUE la municipalité désire remédier au défaut ci-haut énoncé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé de M. Gilles Gosselin et unanimement adoptée, il est résolu :

QUE la municipalité fasse abstraction de la superficie du lot 24-16 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond lorsqu'une demande de permis de construction lui sera présentée sur ce lot.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS

2019-07-110

9.1 AUTORISATION DES TRAVAUX EXCÉDENTAIRES DU PLUVIAL

ATTENDU QUE des travaux, non inclus au contrat de la mise en place du réseau pluvial sont nécessaires selon les recommandations de la surveillante de chantier et approuvés ;

ATTENDU QUE le coût prévu est d'environ 22 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal accepte les frais supplémentaires selon le rapport déposé en date du 8 juillet 2019.

2019-07-111

9.2 VÉRIFICATION DES CONDUITES PAR CAMÉRA ET NETTOYAGE DES REGARDS

ATTENDU QU'il sera nécessaire de faire nettoyer les regards RS-6 à RS-9 incluant le vacuum pour collecter les résidus ;

ATTENDU QUE l'eau sera poussée par le camion incendie et la collecte des résidus doit être fait par un camion avec vacuum ;

ATTENDU QUE cette procédure est essentielle pour conserver la garantie d'exécution des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal accepte les travaux de nettoyage des regards RS-6 à RS-9.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE

11.1 CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2019-2023 AU MONTANT DE 659 672.00\$

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Une rencontre a eu lieu pendant l'atelier de travail avec l'inspecteur et la surveillante de chantier représentant la firme « Les Services EXP inc. ».

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13. LOISIRS ET CULTURE

2019-07-112

13.1 DEMANDE DE LAISSER DES BOUÉES EN PERMANENCE POUR LA SÉCURITÉ DES NAGEURS

ATTENDU QU'UNE demande a été présentée à M. le Maire pour que les bouées qui sont placées pour le 250 m et le 500 m reste en permanence dans le but de sécuriser le secteur pour l'entraînement des nageurs en eau libre ;

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, M. Maire demande si c'est unanime.

M. Jonatan Roux fait mention qu'il est en désaccord.

Une contreproposition est proposée par Jonatan Roux, appuyé par Christine Marchand.

M. le Maire demande le vote :

POUR QUE LES BOUÉES RESTENT SUR PLACE

M. Michel Prince, M. Gilles Gosselin et M. André Henri

CONTRE QUE LES BOUÉES RESTENT SUR PLACE

Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau et M. Jonatan Roux

La résolution est caduque, puisque le résultat est égal.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Lettre Industries de ciment la Guadeloupe
2. Confirmation du Ministre de la taxe sur l'essence 2019-2023 (659 672.00\$)

3. Ministère de l'Environnement : Programme Environnement plage Camp Beauséjour
4. Lette MMQ importance des schémas de couverture de risques
5. Rapport annuel « À Notre Santé »
6. Remerciement de : La Fondation de l'Institut de Cardiologie
7. Lettre de Sylvie Berthaud (Le péril climatique est la motivation supérieure)

15. VARIA

15.1 DOSSIER FIBRE OPTIQUE

À suivre.

2019-07-113

15.2 SUIVI DES CONSTATS D'INFRACTIONS

ATTENDU QUE des frais d'administration au montant de 286.00\$ pour l'année 2018 et des frais de 291.00\$ pour l'année 2019 sont à la charge de la municipalité pour les constats d'infractions émis par l'inspecteur municipal ;

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé par Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil accepte et autorise les frais d'administration payable à la Cour municipale.

2019-07-114

15.3 NETTOYAGE DE LA BORNE SÈCHE À L'AUNIÈRE

ATTENDU QU'UNE demande doit être faite au service d'incendie pour essayer de débloquer ladite borne ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à payer le salaire des pompiers pour le nettoyage de la borne ;

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé par Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la demande soit présentée au service d'incendie de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

2019-07-115

15.4 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques est le 23 mars 2009 ;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à

un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska adopté à l'unanimité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de l'assemblée est proposée par Michel Prince à 19h48.